



Association Narbonnaise
d'Aide aux Victimes d'infractions
pénales et Actions de Justice

AVEC LE SOUTIEN DE



Maison des Services,
1 Avenue de la Naiade
Saint-Jean-Saint-Pierre
11100 NARBONNE

04 68 90 31 47 / 06 71 87 81 82
mail : anav2@wanadoo.fr
www.anav-narbonne.org



Majeur ou mineur, **Vous avez été victime d'une infraction pénale :**

- Agression (*homicide volontaire ou involontaire, coups et blessures volontaires ou involontaires, viol, attentat à la pudeur, ...*)
- Violences conjugales et/ou familiales
- Vol, cambriolage
- Escroquerie, abus de confiance
- Accident de la circulation
- Non-paiement de pension alimentaire, non-représentation d'enfant
- Destruction volontaire de véhicule
ou de tout autre acte de délinquance.

Et vous souhaitez un conseil, une aide sur ...

- Le dépôt de plainte
- La constitution de partie civile
- La possibilité de recevoir des dommages et intérêts
- Vos droits et les procédures envisageables
- L'orientation vers d'autres services compétents
- La constitution d'un dossier **CIVI** ou **SARVI** (possibilité d'indemnisation)

L'ANAV-AJ vous propose

> GRATUITEMENT

Une **écoute privilégiée**
et un soutien moral
face à vos difficultés

Une **information**
concernant vos droits
et les éventuelles
actions à entreprendre

Une **orientation** si
nécessaire, vers des
services adaptés à vos
besoins (*services de police
ou de gendarmerie, avocats,
huissiers de justice, notaires,
médecins, psychologues,
assistantes sociales,
assureurs,...*)

Un **accompagnement**
dans vos démarches

L'ANAV-AJ vous assure une **TOTALE CONFIDENTIALITÉ**



L'activité de l'association ne remplace pas les conseils et l'intervention d'un professionnel du droit (*avocat, huissier de justice, notaire, ...*)

l'ANAV-AJ exerce en partenariat avec le Tribunal, les services de police et de gendarmerie, le barreau de Narbonne, les mairies, les services sociaux, le Centre Hospitalier de Narbonne, les diverses associations, ...



L'association est membre de France Victimes et est agréée par le Ministère de la Justice. Avec le soutien du Ministère de la Justice, de la ville de Narbonne, de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne, de la Préfecture de l'Aude.



Maison des Services,
1 Avenue de la Naiade
Saint-Jean-Saint-Pierre
11100 NARBONNE

04 68 90 31 47 / 06 71 87 81 82
mail : anav2@wanadoo.fr
www.anav-narbonne.org